

Ulys

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

1815 FÉVRIER XVI

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin
privé dans la commune de Meyrin

Du 3 septembre 1963

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la nécessité de donner un nom au chemin privé partant
du chemin Perrault-de-Jotemps au chemin de la Citadelle;

vu la délibération du Conseil municipal de la commune
de Meyrin, demandant de donner le nom de "chemin des Avettes"
à ce chemin privé;

vu le préavis favorable du service d'urbanisme, en date
du 29 août 1963;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des
artères, du 9 octobre 1931,

A R R Ê T É :

Il est donné le nom de "chemin des Avettes" au chemin
privé débouchant du chemin Perrault-de-Jotemps au chemin de
la Citadelle.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en
vigueur.

Communiqué à :

Travaux	4 ex.
Sautier	1 ex.
Archives	1 ex.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :